



Délibération CA-2018-07-05-2
Exercice 2018 – Budget rectificatif n°2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,
Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**
 - 2 - Exercice 2018 : Budget rectificatif n°2
- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND Présidente du Cnous, et de Madame Marie MESSAGE, Directrice générale déléguée du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

«Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **143,0 ETPT** sous plafond et **2,0 ETPT** hors plafond.
- **302 846 561 €** d'autorisations d'engagement dont:
 - 62 522 345 € pour les dépenses de personnel,
 - 236 291 416 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 4 032 800 € pour les dépenses d'investissement.
- **303 137 789 €** de crédits de paiement
 - 62 522 345 € pour les dépenses de personnel,
 - 235992 444 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 4 623 000 € pour les dépenses d'investissement.
- **307 312 967 €** de prévisions de recettes.
- **4 175 178 €** de solde budgétaire (excédent).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 4 241 351 €** de variation de trésorerie.
- **4 371 194 €** de résultat patrimonial.
- **+ 4 605 176 €** de capacité d'autofinancement.
- **+ 4 175 178 €** de variation de fonds de roulement.



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 5 juillet 2018

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 15
Nombre de procurations : 12
Abstentions : 0
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Vanves, le 24 juillet 2018

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR1, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, répartitions de crédits